



Association Sécurité Est Lausannois

CONSEIL INTERCOMMUNAL

REFERENDUM INTERCOMMUNAL

Le Comité de direction de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum intercommunal (article 112), informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 17 novembre 2022, le Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois a :

- **accepté à l'unanimité le préavis N° 03-2022 « Budget 2022 ».**
- **accepté à l'unanimité le préavis N° 04-2022 « Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police ».**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les dossiers sur le site Internet www.police-el.ch.

Conformément aux articles 112 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district de Lavaux-Oron dans les dix jours qui suivent la présente publication.

Le Comité de direction



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Extrait du procès-verbal Séance du jeudi 17 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri

Préavis N° 03-2022 – Budget 2023

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois »

1. vu le préavis N° 03-2022 du Comité de direction du 11 octobre 2022;
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

décide :

- de valider le budget 2023 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

POUR LE BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président

Fritz Burri

La Secrétaire

Anne-Françoise Richard



Pully, le 17 novembre 2022



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Extrait du procès-verbal Séance du jeudi 17 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri

Préavis N° 04-2022 – Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois »

1. vu le préavis N° 04-2022 du Comité de direction du 11 octobre 2022;
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

décide :

1. d'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois un crédit complémentaire au budget 2022 représentant au total une augmentation des charges de CHF 43'325.00 ;
2. le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

POUR LE BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président

Fritz Burri



Secrétaire

Anne-Françoise Richard

Pully, le 17 novembre 2022
